COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Commune d'ARTRES le 18 AVRIL 2018

L'an deux mil DIX-HUIT, et le Dix-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Liliane ANDRE Première Adjointe, pour le Maire empêché.

ORDRE DU JOUR:

- Délibération sur la Convention pour compteur GAZPAR avec GRDF
- Délibération sur le Vote des trois taxes
- Décision modificative budgétaire suite au vote des trois taxes
- Délibération sur la Convention avec ORANGE : enfouissement des réseaux rue de la Fabrique et rue du Préau
- Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France Fonds d'urgence « inondations et tempêtes »
- Consultation sur la demande de désaffiliation de la communauté urbaine de Dunkerque au Cdq59
- Consultation sur les modifications statutaires du Siden.Sian
- Dossier Nord Nature Chico Mendes : Participation financière des communes de Famars et Préseau pour la formation de leurs agents « plan de gestion différenciée – zéro phyto »
- Questions diverses

<u>Etaient présent (e s)</u>: ANDRE Liliane; DUEZ Marie-José; LOCHU Jean-Paul; JOURNEZ Robert; BARA Jean-François; FROMONT Denis; BERGAMINI Patrick; BASUYAUX Maryse; LEDIEU Isabelle; DUBOIS Joël; BERTINOTTI Agnès; Christine HUVELLE (arrivée à 18 h 20)

<u>Etait absent (es)</u>: MONSERGENT Patricia <u>Absent (es) Excusé (es)</u>: LERAT Christian

PROCURATIONS: LERAT Christian à ANDRE Liliane

COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ: PRESENTATION

La réunion de ce conseil Municipal est précédée, à 18 heures par la présentation détaillée et un débat questionsréponses avec un conseiller de GRD, Johann DUBOIS. Elle a pour objet la présentation du compteur GRDF « GAZPAR », ainsi que le projet de convention qui fera l'objet d'une délibération au cours de la séance de ce soir. Cette présentation a pour but d'expliquer que GRDF a besoin de l'accord du Conseil Municipal pour d'abord mener une étude technique en vue de retenir le meilleur site pour l'installation d'un concentrateur (objet de la convention avec la commune) ; cela permettra la modernisation du système de comptage, la maîtrise énergétique par la mise à disposition des données de consommation des usagers.

La présentation se termine à 19 h 05.

**_*_*_*_*

Le quorum étant atteint, Madame LILIANE ANDRE, ouvre la séance. Il est 19 heures 05.

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick BERGAMINI.

<u>Madame Liliane ANDRE rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses</u> : Pas d'observation. Approbation unanime

DELIBERATION 2018-12 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 FEVRIER 2018 :

Madame Liliane ANDRE donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 7 FEVRIER 2018 et demande si celui-ci appelle des remarques. Puis il est proposé de procéder au vote :

Approbation unanime: 13 Voix POUR dont une procuration; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION.

DELIBERATION N° 2018-13 - Délibération sur la Convention pour compteur GAZPAR avec GRDF

Lecture est faite de la Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour le compteur GAZPAR avec GRDF.

Après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la Convention : à l'unanimité, soit : 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

La convention est **acceptée** et le Représentant de la commune : Madame Liliane ANDRE, est autorisée à signer ce document ainsi que toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION N° 2018-14 - VOTE DES TROIS TAXES 2018

18 39269 ** Après délibérations, le conseil Municipal, se prononce sur le maintien des taux des trois taxes comme en 2017

à l'unanimité : soit 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

POUR 2018:

Taxe d'habitation : 19.16 %

Taxe foncière bâti : 20.91 %

Taxe foncière non bâti : 50.08 %

Produit fiscal attendu : 265 880.00 €

DELIBERATION N° 2018-15 Décision modificative budgétaire suite au vote des trois taxes 2018

Le Budget primitif 2018 ayant été voté le 27 FEVRIER 2018 alors que la commune n'avait pas reçu l'état 1259 comportant les bases à jour, ainsi que les montants des compensations au titre des exonérations, il convient d'ajuster les chiffres du BP 2018 avec le vote des 3 taxes, par une DBM.

En effet, il a été prévu au BP2018 :

Article 73111 Taxes foncières et d'habitation : 262 000 €
Article 74834 Compensation au titre des exonérations des taxes foncières 3 500. €
Article 74835 Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation 3 000 €

Alors que le vote de ce jour des taux et l'Etat 1259 permet d'inscrire :

Article 73111 Taxes foncières et d'habitation : 265 880€ (+3880 €)

Article 74834 Compensation au titre des exonérations des taxes foncières 3 271€ (- 229 €)

Article 74835 Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation 5 926€ (+ 2926€)

Madame ANDRE propose d'ajuster les chiffres dans la DBM suivante, résultant du vote des 3 taxes de ce jour :

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
article	libelle de l'opération	montant		article	libelle de l'opération		Monta nt
				73111	impôts et taxes		+ 3 880.0
6135	Locations mobilières	2 000.00		74834	COMPENS.TF		- 229.0
60612	Electricité	3 077.00		74835	COMPENS. TP TH		+ 2 926.0
60632	Fourniture de petits équipements	1 500.00					
						-	
	total	6 577.00			to	tal	6 577.000

Après en avoir délibéré, il est procédé au Vote : A l'unanimité soit 0 abstention ; 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 Voix CONTRE, la Décision Budgétaire Modificative est adoptée.

<u>DELIBERATION N° 2018-16 - Délibération sur la Convention avec ORANGE : enfouissement des réseaux rue</u> de la Fabrique et rue du Préau

Lecture est faite de la convention d'ORANGE formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques, rues de la Fabrique et du Préau. Après avoir entendu les explications,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise le Représentant de la commune : Madame ANDRE Liliane, à signer ce document ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, à l'unanimité : soit 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

<u>DELIBERATION N° 2018-17 : Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France – Fond d'urgence « inondations et tempêtes »</u>

Pour faire suite à la tempête du 3 janvier 2018 la commune doit faire face aux travaux de réparations des équipements publics détériorés. Le coût total TTC est évalué à 47 342.50 €.

Madame Liliane ANDRE propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre du Fond d'urgence « inondations et tempêtes ». Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 14 203.00 €.

Afin de percevoir ladite subvention, il convient de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité soit à 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- D'autoriser le Représentant de la Commune : Madame Liliane ANDRE à déposer une demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France, au titre du « Fond d'urgence – inondations et tempêtes »



- d'autoriser le Représentant de la commune : Madame Liliane ANDRE, à signer tous documents nécessaires dans ce dossier, opération 274- Art. 1312.

<u>DELIBERATION N° 2018-18 - Consultation sur la demande de désaffiliation de la communauté urbaine de</u> Dunkerque au Cdg59

Après avoir pris connaissance du courrier du CDG59, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité soit 13 Voix POUR dont une procuration ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

D'accepter la désaffiliation de la Communauté urbaine de Dunkerque au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord.

DELIBERATION N° 2018-19 - Consultation sur les modifications statutaires du Siden.Sian

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Par 13 voix pour dont une procuration; 0 voix contre, 0 abstention

ARTICLE 1 -

- → D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018. ARTICLE 2 -
- D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels gu'annexés.

ARTICLE 3

Le Représentant de la commune, Mme Liliane ANDRE, est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

<u>DELIBERATION N° 2018-20 - Dossier Nord Nature Chico Mendes : Participation financière des communes de Famars et Préseau pour la formation de leurs agents « plan de gestion différenciée – zéro phyto »</u>

La formation mutualisée des agents des communes d'Artres, Famars et Préseau s'est déroulée les 21 et 22 mars 2018. Le coût par agent est de 160.23 € (soit : 900 € coût de la formation + 61.38 € frais du formateur divisé par 6 participants) ; Ce qui revient pour la commune de Famars (2 agents) : 320.46 € ; pour Préseau (1 agent) 160.23 €. (pour Artres : 480.69 € pour la partie formation de ses 3 agents ; précision est faite que la commune d'Artres prend évidemment en charge le reste de la facture correspondant à la préparation, ainsi que la partie plan de gestion différencié qui lui est entièrement destiné).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité soit à 13 VOIX POUR dont une procuration, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION d'accepter cette répartition et de demander la participation financière des communes concernées par un titre de recette et d'autoriser le Représentant de la commune : Mme ANDRE Liliane, à signer la convention et tous autres documents s'y rapportant.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

INFORMATION DIVERSES

- Quelques précisions sont demandées sur le projet de la salle de sport intercommunale : ce à quoi il est répondu qu'il n'y a pas de décision définitive connue à ce jour.
- Achat d'une balayeuse pour les voiries de la commune : une démonstration a eu lieu la semaine dernière ; la balayeuse présentée est un modèle performant mais coûteux ; quelques élus ont participé à la démonstration. Il conviendra de déterminer la meilleure solution pour la commune selon ses besoins ainsi que le coût du matériel, à l'achat et pour son fonctionnement (remplacement des brosses, consommation d'eau, assurance..)

